



Newsletter

N°12 - Octobre 2015



Évènement International : la COP 21

Du 30 novembre au 11 décembre 2015, la France accueillera la 21^{ème} conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies. Cette conférence doit aboutir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays dont l'objectif est de maintenir le réchauffement climatique mondial en deçà des 2°C. Elle sera présidée par la France qui aura pour rôle majeur de faciliter les débats entre les 40 000 participants-délégués représentant chaque pays, observateurs, société civile...



PARIS2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE
COP21-CMP11

Pour engager les territoires et les acteurs non-étatiques dans l'objectif de la COP 21, 1 100 entreprises, 700 Collectivités et 340 investisseurs ont publié leurs engagements pour le climat dans l'Agenda des Solutions et souhaitent créer ainsi une dynamique mondiale.



La France
accueille
le monde !

www.cop21.gouv.fr



Le Groupement de commandes ELECTRICITE est attribué !

Publié en juillet, l'appel d'offres pour la fourniture et l'acheminement en électricité des sites des membres du Groupement a été attribué début septembre. Passé sous la forme d'un accord-cadre, 3 fournisseurs ont été retenus lors de cette première étape sur la qualité des services proposés. **EDF, GDF-Suez (ENGIE) et Direct Energie sont donc les 3 titulaires de l'accord-cadre.** Ils ont tous les 3 été remis en concurrence pour l'obtention d'un prix de la fourniture en électricité. Pour cela, le marché a été divisé en 2 lots.

Le volume important des besoins en électricité des membres et la procédure de mise en concurrence des fournisseurs ont permis d'obtenir des prix avantageux pour les membres :

LOT 1 attribué à

GDF SUEZ

Sites supérieurs à 36 kVa (anciens tarifs jaunes et verts + quelques sites bleus)

- 5 % sur la facture HT

LOT 2 attribué à

direct energie

Sites inférieurs à 36 kVa (tarifs bleus et bleus Eclairage Public + quelques anciens sites jaunes et verts)

Pour les sites « **Bâtiments** » Pour les sites « **Eclairage Public** »

- 8 % sur la facture HT

- 6 % sur la facture HT

A partir du 1^{er} décembre 2015, les membres du Groupement de commandes quitteront les Tarifs Réglementés de Vente de l'électricité, régulés par les pouvoirs publics, pour passer en offres de marché.

En termes d'économies et d'avantages obtenus, le groupement peut être résumé en quelques points :

- **370 000 € d'économies d'échelle** en réalisant un seul appel d'offres pour l'ensemble des Collectivités et Etablissements Publics membres du Groupement ;
- La **limitation de la hausse du coût de l'électricité** : les prix obtenus permettent de couvrir 2 années de hausse de la Contribution au Service Public de l'Electricité (voir ci-après) ;
- Plus d'abonnement dans les contrats : par sites, **les membres payent uniquement ce qu'ils consomment !**

Édito du Président

Cette rentrée 2015 apporte son lot d'évènements. Entre les rendez-vous locaux comme le Carrefour des Elus de la Foire de Châlons qui accueille toujours autant d'adeptes et les rendez-vous nationaux notamment la promulgation de la loi NOTRe et le remaniement de nos territoires, ce dernier trimestre 2015 est fort chargé.

De plus, il faut préparer l'année 2016 qui se profile à l'horizon et appliquer la mise en place des nouvelles dispositions.

Le SIEM travaille toujours à vos côtés et pour vos intérêts comme lors de sa création. Les travaux sur le réseau électrique vont bon train, l'équipe Eclairage Public prépare l'arrivée des nouveaux adhérents, l'Aménagement Numérique du territoire avance à pas assurés et le Groupement de commandes électricité a été attribué le 30 septembre dernier.

Jusqu'en décembre, le calendrier est déjà bien rempli !

En attendant l'accomplissement de ces projets, je vous souhaite une bonne lecture de cette nouvelle newsletter !

Pascal DESAUTELS





AGENDA

30 octobre 2015


Présentation des fournisseurs et du déroulement des 2 prochaines années aux 187 membres du Groupement Electricité


Du 30 novembre au 11 décembre 2015

21ème conférence des parties de la Convention - Cadre à Paris - Le Bourget




Nouvelles brèves...

 Monsieur Philippe MONLOUBOU, Président du Directoire d'ERDF a été nommé, le 22 septembre dernier, Président de l'association des Réseaux Electriques Intelligents - Smartgrids France créé en avril 2015. Cette association a pour objectif de participer activement au développement de la filière en France, en Europe et à l'International.

 **Prix des Tarifs Réglementés de Gaz proposés par ENGIE (ex GDF-Suez) :**

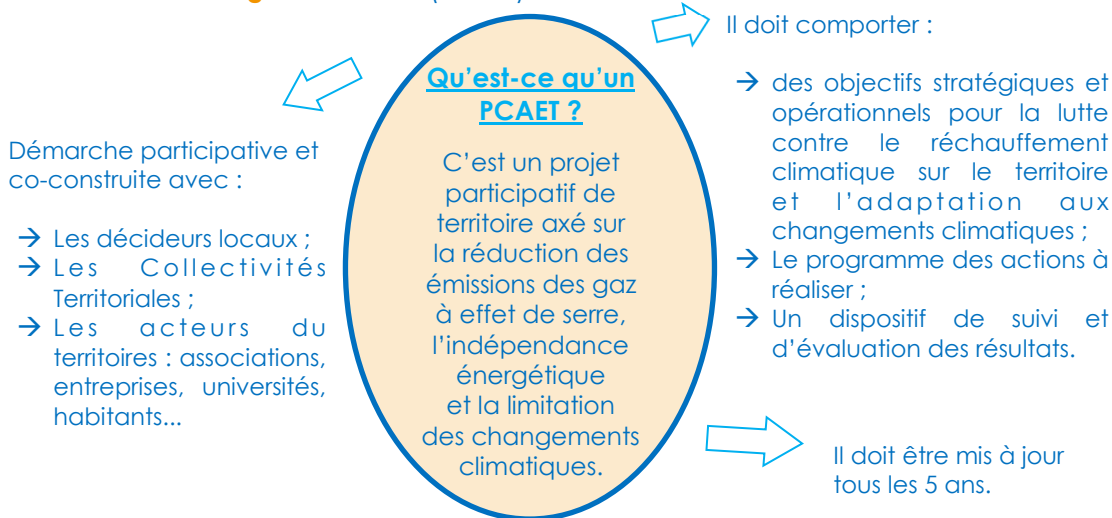
Juillet : +1,3 %
(Augmentation des coûts hors d'approvisionnement)
Août : pas d'évolution
Septembre : - 0,5 %

 Depuis 2015, le centre de formation pour adultes de Reims, l'AFPA, propose une formation en continue sur le compteur intelligent LINKY. Cette formation est divisée en 3 modules de 2 à 3 mois chacun.

Rappelons que le déploiement de LINKY devrait débuter fin 2015 sur l'agglomération rémoise.

Les Plans Climat-Air-Energie (PCAET)

L'article 229-26 du Code de l'Environnement, modifié par la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte, confie aux EPCI le soin d'établir des **Plans Climat-Air-Energie Territoriaux** (PCAET).



Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical créera, lors de sa prochaine réunion, le 30 octobre, sa **Commission Consultative Paritaire visant à coordonner les actions dans le domaine de l'Energie** afin d'aider les EPCI dans l'élaboration de leur PCAET. Elle sera composée de 30 représentants des EPCI marnais et de 30 membres du Comité Syndical du SIEM.



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Loi relative à la Transition Energétique pour la croissance verte : dernier volet

Après de longues périodes de discussion, le projet de loi relatif **la Transition Energétique pour la Croissance Verte a été adopté le 22 juillet dernier**. Les objectifs de cette loi visent à donner un horizon stable et à rassurer les acteurs publics et privés en matière de politique énergétique leur permettant ainsi de s'engager dans la transition énergétique. Parmi les mesures relatives à la lutte contre le gaspillage, l'économie circulaire, la simplification des procédures, au bâtiment et la gouvernance du Plan Climat Air Energie (...), voici quelques dispositions concernant le domaine de l'énergie :

- La mise en place d'un « **chèque-énergie** » pour les ménages les plus modestes afin de payer leurs factures à leurs fournisseurs d'énergies ou de les capitaliser pour la réalisation de travaux. Ce dispositif prendra la place des tarifs sociaux de l'électricité et du gaz au plus tard le 31 décembre 2016.
- L'obligation pour les gestionnaires de réseaux (dans la Marne, ERDF pour l'électricité et GRDF pour le gaz) de **communiquer à leurs clients leurs données de comptage** et de **mettre à disposition des systèmes d'alerte en cas de surconsommation**.
- L'installation des compteurs électriques dits intelligents : le célèbre **LINKY**.
- L'attribution d'une enveloppe de 400 millions d'euros, dès 2017, au Fond Chaleur pour **soutenir la production issue de sources renouvelables**.
- L'aide au **financement de 1 500 projets de méthanisation** avec une enveloppe de 100 millions d'euros.
- Le recensement, dès 2017, des zones aptes à voir s'y **développer l'éolien offshore**.
- La création de sociétés d'économie mixte (public-privé) **hydroélectriques**.
- L'installation de 7 millions de **points de charges pour les véhicules électriques** d'ici 2030.
- A partir de 2025, **les flottes des transports publics devront être entièrement équipées de cars propres** (50% en 2020).
- Les Collectivités pourront faire appel à une dotation de 5 milliards d'euros de **prêt à la Caisse des dépôts pour l'achat de véhicules propres**.
- Les EPCI devront établir des **Plans Climat-Air-Energie Territoriaux** (PCAET)



CSPE : Réforme à venir

Le projet de loi de finances 2016, actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale, comporte un volet sur la réforme de la CSPE : Contribution au Service Public de l'Electricité. Créée en 2002, cette taxe, acquittée par tous les abonnés au travers de leur facture d'électricité, permet :

- € de financer les tarifs de rachat de **l'électricité produite par les sources renouvelables** : éolien et photovoltaïque (environ les ¼ du montant de cette taxe) ;
- € d'assurer la **péréquation tarifaire sur l'ensemble des territoires français** : l'électricité est aux mêmes prix partout en France et dans les territoires d'Outre-Mer ;
- € de financer les **tarifs sociaux de l'électricité** pour les personnes en situation de précarité.

Malheureusement, avec l'essor des énergies renouvelables, le montant de la taxe était, jusqu'en 2013, insuffisant par rapport aux besoins de financement. En continue augmentation (+450 % par rapport à 2003), elle est passée, au 1^{er} janvier 2015, à 19,5 €/MWh consommé et augmente automatiquement de 3 € par an.

Pour stopper la hausse de la facture d'électricité des abonnés, le Gouvernement propose d'élargir l'assiette de la CSPE aux consommateurs de gaz et sur les achats de carburants. Ce qui permettrait, dans un premier temps, de faire baisser la facture d'électricité de 10 % environ.

Néanmoins, cette baisse induit des augmentations sur les futurs produits taxés. L'Association Française du Gaz (AFG) a déclaré que l'application de la CSPE sur les factures de gaz entrainerait une hausse de 12 % de la facture.

Pour l'heure, l'AFG et l'Union Française des Industries Pétrolières (UFIP) sont en discussion avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie...

Affaire à suivre



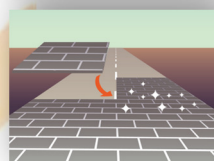
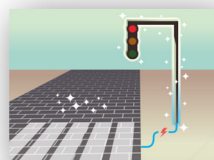
La Route Solaire : une innovation française !

Après 5 années de recherches en collaboration avec l'Institut National de l'Energie Solaire (INES), la Société COLAS est prête à commercialiser, dès janvier 2016, un **revêtement routier équipé de cellules photovoltaïques** traité pour résister au passage des voitures et poids lourds qui produira de l'électricité destinée à alimenter des installations ou à être injectée dans le réseau de distribution publique d'électricité.

Dévoilée lors du Salon World Efficiency à Paris le 13 octobre dernier, cette innovation appelée Wattway a déjà été testée « grandeur nature » sur 2 sites de l'INES à Grenoble et Chambéry ainsi qu'au centre de Recherches et Développement de COLAS dans les Yvelines.

Sous forme de dalles, ce revêtement est élaboré de façon à obtenir un matériau très résistant avec une adhérence équivalente aux revêtements routiers traditionnels. De seulement quelques millimètres d'épaisseur, ces dalles sont directement posées et collées sur la route sans travaux de génie civil.

Destinées aux Collectivités Locales mais aussi aux privés (entreprises plus particulièrement), quelques m² de ces dalles suffisent à alimenter l'Eclairage Public, les enseignes lumineuses, un logement... Par exemple, 4 mètres linéaires de chaussée, soit 20 m², permettraient de répondre au besoin en électricité d'un foyer (hors chauffage), 15 m² suffiraient à alimenter les feux de signalisation d'un carrefour et 1 km de route pourrait éclairer une ville de 5 000 habitants...



Pour en savoir plus : www.wattwaybycolas.com



Dans les premiers temps de cette commercialisation, le revêtement intelligent sera installé sur des sites pilotes d'une surface comprise en 20 et 100 m² dans le but de tester le produit en conditions réelles. Des surfaces plus grandes pourront par la suite en être équipées. La Société COLAS a d'ores et déjà été contacté par des Collectivités et des entreprises pour une dizaine de projets en France et à l'étranger.

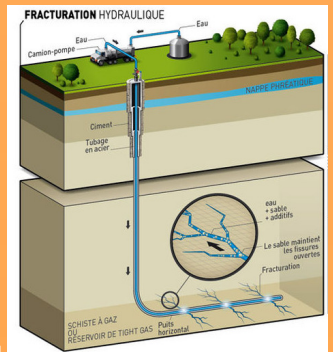


Nouvelles brèves...

Au Canada, la région de la Colombie-Britannique a été frappée par un séisme de magnitude 4,4 sur l'échelle de Richter en août 2014. Après plusieurs recherches sur les causes de ce séisme, il s'avère que ce phénomène a été provoqué lors de l'exploitation du gaz de schiste.

L'extraction de ce gaz ne peut être fait, à l'heure actuelle, que par fracturation hydraulique.

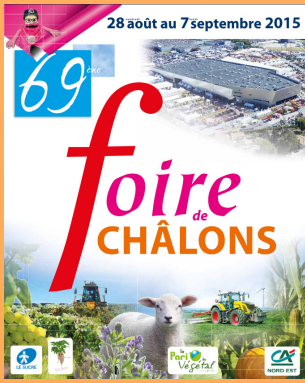
Question sur : La fracturation hydraulique



Source : Le Monde

La fracturation hydraulique consiste en l'injection, sous très haute pression, d'un liquide (eau + produits chimiques + parfois du sable) destiné à fissurer la roche à partir de puits verticaux. Pour l'extraction du gaz de schiste, ces puits peuvent aller jusqu'à 4 km de profondeur. Cette technique est autorisée en Amérique du Nord, mais en France, la fracturation hydraulique est interdite depuis 2011.

De nombreux risques environnementaux sont liés à cette technique notamment la contamination des nappes phréatiques.



Comme les années précédentes, le SIEM était présent sur la Foire de Châlons-en-Champagne lors du 6^{ème} carrefour des Elus organisé par l'Association des Maires de la Marne. C'est toujours avec un grand plaisir que les équipes du SIEM vous ont accueilli lors de ce grand rendez-vous de la rentrée. C'est l'occasion de rencontrer les élus du territoire marnais et d'évoquer les différents projets ou, dans certains cas, les problèmes qui ont troublé le bon déroulement des travaux.

En lien avec les actualités du Syndicat, les représentants des membres du Groupement de commandes ELECTRICITE ont pu se rendre, durant ces deux jours, sur le stand du SIEM pour signer la Convention Constitutive du Groupement de Commandes.

Le 19 septembre dernier, le SIEM a ouvert les portes de son bâtiment, dans le cadre des **Journées du Patrimoine**. Cette bâtisse est l'une des plus connues de Châlons-en-Champagne. Cette année, **176 visiteurs** ont bravé la pluie pour visiter « l'Ancienne Caisse d'Épargne ». Ces courageux ont été ravis de découvrir les lieux et la vue sur le Petit Jard.



Le Château du Marché sous la neige (Années 1980)
Archives Départementales de la Marne
Photographie 3 Fi 108 506



INFO !

La sortie du **Rapport d'activités des compétences exercées par le SIEM en 2014** a pris beaucoup de retard et nous nous en excusons. Il a été remanié pour inclure les compétences Eclairage Public et Aménagement Numérique qui ont débuté au 1er janvier 2014.

L'ensemble des membres du Syndicat devraient le recevoir d'ici quelques semaines dans leur boîte aux lettres.

Ce bilan d'activités résumera l'intégralité de l'année en y mêlant quelques sujets d'actualités, informations et recherches, nous espérons que vous prendrez plaisir à le découvrir...



L'installation de la première Hydrolienne en France !

L'île d'Ouessant, située sur la Côte Atlantique, a la primeur de voir installer la première hydrolienne sur le territoire français, d'une puissance de 1 MW.

Le projet a débuté dans les années 2000. Immédiatement, la commune a été associée à cette innovation. En effet, l'île est alimentée par des groupes électrogènes gros consommateurs de fioul. Ainsi, le prix de la production de l'électricité sur l'île est 3 fois supérieur à celui du continent. Grâce à la CSPE et la péréquation tarifaire, les habitants paient leur facture au même prix que tout autre français.

Sélectionné pour plusieurs raisons géographiques (courants, à l'abri de fortes houles,...), le territoire d'Ouessant est l'endroit idéal pour installer la première hydrolienne nommée Sabella D10. Les études préalables ne s'avérant que peu concluantes, l'immersion de

l'hydrolienne n'est autorisée que pour un an. Cette mise à l'eau a eu lieu le 25 juin 2015 avec un suivi technique et environnemental qui durera tout au long de l'année test. La machine est équipée d'une caméra pour observer la faune et de capteurs pour mesurer :

- ★ le bruit ;
- ★ les incidences sur les mammifères marins ;
- ★ le courant ;
- ★ la température.

Si cette expérience s'avère convaincante, 3 hydroliennes supplémentaires d'une puissance de 2 MW chacune seront installées. Couvrant 20 % des besoins en électricité de l'île, l'installation de ces 3 autres machines devrait porter la couverture des besoins en électricité à près de 70 %.

Rendez-vous en 2016 pour connaître les résultats de cette expérience en conditions réelles !



L'hydrolienne Sabella D10 avant son immersion à Ouessant